

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

Direction Générale des Enseignements et de la Formation Supérieurs

Direction de la Formation Doctorale et de l'Habilitation Universitaire

N° : 210/DGEFS/DFDHU/2017

Alger, le

02 MAI 2017

**Messieurs les Présidents
des Conférences Régionales Universitaires EST-OUEST-CENTRE
en communication avec Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements**

Note relative

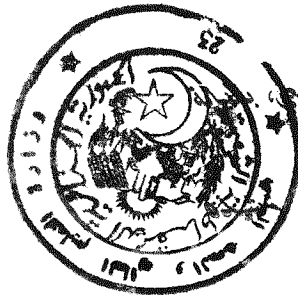
au financement des séjours de courte durée « junior » en France

Il m'a été donné de constater des incompréhensions dans la gestion du dossier relatif au financement des séjours de courte durée « junior » en France au profit des doctorants inscrits en cotutelle de thèse avec ceux inscrits en co-encadrement.

A cet effet, je rappelle que le financement des séjours de courte durée « junior » au profit des doctorants, se fait comme suit :

- **Doctorants inscrits en cotutelle de thèse dans le cadre du projet de coopération algero-français CMEP – Tassili -17 MDU** : le financement des séjours de courte durée « junior » en France à raison de 03 à 06 mois/an, est pris en charge par le partenaire français,
- **Doctorants inscrits en co-encadrement** : le financement des séjours de courte durée « junior » en France à raison de 03 mois/an, est pris en charge sur le budget de fonctionnement annuel de l'établissement universitaire algérien de domiciliation du projet.

Je vous prie d'assurer une large diffusion du contenu de la présente note auprès des porteurs de projets concernés.



ملفوظة الدكتوراه والتأهيل الجامعي
إحضاره : بوعلام بن بوعلام